

Fiche technique du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar

octobre 2016

Discipline : PIANO
Nom du(des) professeur(s) : Isabelle Comtet, Grégory Dosch, Karine Garsault, Hervé Loing, Viola Szalay-Brum, Isabella Tchekushina-Tammik

Description de la discipline : Enseignement du piano

Limite d'âge inférieure : 5 ans

Limite d'âge supérieure : en fonction des places disponibles

Cycle	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Contenu	Objectifs	Modalités d'examen de fin de cycle
Eveil	1-2 ans	20 minutes	* jeux d'oreille * maîtrise du doigté * travaux de latéralisation et de coordination	* découverte du piano, de la sonorité, des nuances et de la partition	
1er cycle	3-5 ans	30 minutes	* travail d'exercices et/ou d'études, et/ou de pièces solo * développement de la créativité * déchiffrage * exécution de mémoire	LES RUDIMENTS * évaluation de l'aptitude à l'instrument * première approche de la technique instrumentale (s'installer au piano, indépendance des mains, souplesse, contact du bout du doigt...) * écoute * initiation au son et au phrasé * utilisation des pédales * construction des bases du travail personnel	* un morceau imposé, choisi dans une liste, donné 6 semaines avant l'examen (hors vacances) * + un morceau au choix travaillé dans l'année en solo ou en groupe * le jury est formé de deux spécialistes invités et de la directrice ou son représentant * l'examen est public
2ème cycle	3-5 ans	30 minutes (pour la 1ère moitié du cycle) 40 minutes (pour la 2ème moitié)	* travail d'exercices et/ou d'études, et/ou de pièces solo * musique d'ensemble (4 mains, duos, trios, etc avec d'autres instruments ...) * développement de la créativité * déchiffrage * exécution de mémoire	L'APPROFONDISSEMENT * construire la motivation * développer la technique instrumentale (virtuosité ...) * travail d'interprétation * approche de la notion de style * acquisition de l'autonomie	* un morceau imposé, choisi dans une liste, donné 6 semaines avant l'examen (hors vacances) * + un morceau au choix travaillé dans l'année en solo ou en groupe * le jury est formé de deux spécialistes invités et de la directrice ou son représentant * l'examen est public
3ème cycle à orientation amateur (COA)	1 à 3 ans	45 minutes	* travail d'exercices et/ou d'études, et/ou de pièces solo * musique d'ensemble (4 mains, duos, trios, etc avec d'autres instruments ...) * développement de la créativité * déchiffrage * exécution de mémoire	LA MAITRISE * maîtrise de la technique instrumentale et des méthodes de travail * connaissance des styles et du répertoire du piano * culture générale et artistique (contexte historique et culturel ...) * capacité à se choisir un répertoire * aptitude à conduire une répétition de musique de chambre	* programme de 20 minutes environ élaboré en concertation avec la directrice 10 semaines (hors vacances) avant l'examen choisi parmi les 10 pièces minimum travaillées au cours du 3ème cycle peut comporter une pièce de musique d'ensemble * le jury est formé de deux spécialistes invités et de la directrice ou son représentant * l'examen est public
3ème cycle à orientation professionnelle (COP)	2-3 ans	1 heure		LA MAITRISE PROFESSIONNELLE	* en réseau avec les conservatoires d'Epinal, Nancy et Strasbourg * voir les modalités du réseau * l'examen est public
perfectionnement à orientation amateur (POA)	1 an renouvelable sur entretien	45 minutes		Elaboration d'un projet personnel	
perfectionnement à orientation professionnelle (POP)	1 an renouvelable sur entretien	1 heure		A adapter au projet professionnel	* programme libre de 25-30 minutes * le jury est formé de deux spécialistes invités et de la directrice ou son représentant * l'examen est public